ABONNEMENT.

Prix pour un an, pour la feuille, payable d'avance : des pièces pour 1 feuille ; pour la campagne et publié trois fois par jour, payable d'avance pour toute l'année, lorsqu'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudraient faire leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement ; sans avis, ils seront passés pour quarte de plus.

Prix des insertions : 1 pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être envoyé comme une nouvelle annonce. Les ordres sans date seront insérés jusqu'à ordre contraire.

ANNONCES pour l'année aux annonces — Les ventes judiciaires, tenant magasins de détail, Banques, Compagnies d'Assurances et autres sociétés publiques, 500. Les agens pour navires, hôtels et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce tenant la commission, 500.

Avoués des marchés et de décès, les arti[illegible] publics à des ventes [illegible] meubles, biens meubles, les ventes [illegible] magasins, les annonces de [illegible] et [illegible] et autres des ventes.

Avoués qui ne doivent publier que par insertions pairont 91 par carré pour chaque insertion.

Avoués et notaires d'une nature personnelle, ils pourront être admis, mais seront le double des annonces ordinaires et d'avance.

Directeur de 25 pour cent sera fait aux avoués, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et Marshals, sur les annonces de ventes judiciaires de plus de 100 pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Avoués qui contient de la ligne ordinaire [illegible] d'un chaque à l'année, [illegible] ventes, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux, navires [illegible] &c. &c., les seront portés en [illegible] après [illegible] d'abord.

Avoués qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront [illegible] en conséquence de cette disposition.

Avoués Avoués de faillites, ventes, [illegible] d'insertion n'ont été payés d'avance, ou [illegible] réondant.

Tableaux et autres endroits ouverts pour l'annonce du public, tenant chaque sous de [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, [illegible] 9150.

Avoués de candidature à des emplois publics, autres annonces d'une nature politique, paiement double du prix ordinaire.

A LOUER—Plusieurs chambres situées au deuxième de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.
E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER ou à prendre à bail, une maison très commode pour une famille, située sur la rivière du bayou, à une petite distance [illegible] des Remparts, contenant 9 appartements [illegible] et y a sur les lieux un très beau jardin [illegible] pour les [illegible].
[illegible] MAHER, 16 rue Pydras.

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendre à raisonnable. S'adresser pour renseignements
ROBINSON & Co.
[illegible] rue du Camp, no 45.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pouvant un office, au second étage du magasin No 36, rue du Conti. S'adresser sur le lieux.
JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Pydras [illegible] 21. 22 mai—2m837

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane), vient d'être ouvert pour la réception des pensionnaires du Docteur M. J. R. Hamilton, dernier de Covington. Sa situation est très avantageuse bien connue pour son intérêt, c'est [illegible] qui l'Hôtel, ses rares bien tenu et que les [illegible] meilleures qu'elles aient été jusqu'à [illegible]
J. K HAMILTON

A LOUER, un magasin rue Bourbon entre St Louis et Conti, s'adresser à
19 mai R BRUGIER.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne sont ouverts à 20 dit, au bureau de M. F. J. Tricou, rue St. Louis, Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. Bouny et Le Duvignaud.
Le ordre des commissaires.
DUVIGNEAUD, secrétaire.

[illegible] de l'Hôtel de la Bourse et des Bains [illegible] arrêté parla direction, que le payement des [illegible] se ferait comme suit, savoir :
Une comptant, et pour la balance les actionnaires leurs billets pour un vingtième chaque échéance de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Ordre de la direction.
J. B. S ST AMAND, Secrétaire pro tem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

En vertu d'une résolution de la directeur, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours, les dimanches exceptés, à dater du 15 du mois, depuis 9 du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle de compagnie municipale, sous la surveillance de [illegible] directeurs.
Ordre de la direction.
J. B. S ST AMAND, Secr protem.

HYDRAULICS—Le public est informé qu'on [illegible] à se procurer de l'eau dans les maisons au [illegible] en s'adressant par écrit à la Banque [illegible]
3 nov 837

CAPSULES étalinennes ou baume de copahu du docteur A. Mothes—Ce nouveau remède inaugural, les capsules ci-dessus, c'est une [illegible] le copahu ou quelque chose approchant, [illegible] que l'on y trouve ni saveur ni [illegible] effets ou [illegible]
A. A. PEYCHAUD, 122 rue Royale.

Débarquement de la goélette Louisa, d'Amsterdam : Vin du Rhin, eau de Cologne, fromage, [illegible] [illegible], [illegible] d'étape, du pour chemises, coutils, [illegible] &c.
[illegible] : rue de vie de la Rochelle en demi pipe [illegible] du vin de Madère en demi quart de [illegible] de Sicile des vins de Malaga, [illegible] Champagne, vin de Clarette, cassis, [illegible] chinois, un assortiment de linge à lessiver, [illegible]
HUGO C. GILDEMEESTER & Co.
[illegible] rue Royale.

[illegible]—23 balles Coton du navire [illegible] vent par
FRANKLIN & AMES,
[illegible] rue de Camp No 55

250 [illegible] rue du Camp, au débarquement du navire [illegible] vent par les banques de la ville, en payement à [illegible] 16 mai GRAY, DURRIVE & Co.

Nouveautés—Reçu par le navire Zampa, de Liverpool, et offrent à vendre à des prix raisonnables [illegible] suivants :
[illegible] Guignet de 18 bouteilles,
[illegible] do 6 do.
[illegible] vinaigre façon d'Orléans,
[illegible] vin mousse, Frontignan,
[illegible] cerises à l'eau de vie,
[illegible] assorties,
[illegible] balsamiques,
[illegible] serrures françaises assorties,
[illegible] magasin—200 caisses vin rouge St Julien qualité.
F. HENRY & LAURANS,
No 36, Vieille Levée.

Marchandises d'été.

Le bâtiment reçu [illegible] de toutes sortes arrivages du Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre au marché à son magasin No 20, rue de [illegible] :
[illegible] Damas et [illegible]
[illegible] 3/4 et 7/8 en gaze lissé uni pour deuil,
[illegible] de toilette unie,
[illegible] 5/4 blanc pour hommes et pour enfant,
[illegible] anglais, qualité supérieure,
[illegible] coton blanc anglais, fin et superfin,
[illegible] de coton blanc,
[illegible] Paris,
[illegible] fin et superfin,
[illegible] de toile de fil,
[illegible] de fil et superfine,
[illegible] blanche à carreaux pour robe,
[illegible] pour moustiquaire diverses qualités,
[illegible] fil pour moustiquaire,
[illegible] damassés, pour rideaux par double [illegible]
[illegible] 4/4 et 5/4, et bobinet blanc,
[illegible] de nacre superfin à épingle,
[illegible] de toile rayée et coton en corde,
[illegible] navrés et fantaisie,
[illegible] en fil avec une raie rouge,
[illegible] de crêpe, et batiste fin,
[illegible] verte; gaze verte pour voile,
[illegible] mousseline brodée,
[illegible] brodée et corceet, 8 mai

Débarquement du Tahma, venant du Havre : [illegible] de cerises Badin, bouteilles blanches; 100 [illegible] 18 d'asperges moyennes, 100 [illegible] 100 boîtes chocolat indusian en poudre et en [illegible] 100 boîtes bonchée en cristal ; vinaigre de [illegible] 600 gorlaches en 100 cartons; 300 [illegible] dentin; 144 flacons crème de vanille, 3000 [illegible]
N. LATASTE & BRULATOUR, St Louis

SARDINES, &c.—Les sussignés offrent à vendre, 85 barriques sardines,
[illegible] rouge, 12 barrils vin blanc,
[illegible] vinaigre,
[illegible] pâte sèche,
[illegible] jambons,
[illegible] conserves alimentaires,
[illegible] bouteilles sardines à l'huile,
LATASTE & BRULATOUR,
[illegible] rue St Louis No 18 Bruger

[illegible] à vendre—150 bouteilles et 50 barils [illegible] en feuille; 1500 bouteilles moitié en [illegible] antiquement; 40 barrands de sucre, [illegible] sucre, huile de castor, 50 barils marqué [illegible] No 1.
HEFFORD & SORGENFREY,
rue Pydras No. 19

[illegible]—En débarquement du bateau à vapeur [illegible] à vendre par les soussignés, 15 [illegible]
YORKS FRERES, 75 rue du Camp.

[illegible] perdu un billet tiré par James Innerarity, [illegible] de Mobile 16 janvier 1837, [illegible] 90 pour, pour [illegible] & Co et endossé par eux à l'ordre du [illegible] Le dit billet a été remis par la malle, [illegible] pour les reçu, le payement en doit arrêté, [illegible] trouvé rendre au grand magasin de [illegible]
16 mai M de LIZARDI et Co.

[illegible] imprimés pour chemises. Reçu par [illegible] arrivages de toutes [illegible] de toutes [illegible] convenable pour chemises, [illegible] Encouragez des rues de Chartres et Conti.
E. LEFEBVRE & FRERE.

[illegible] ES de papier, de cuve en [illegible] du [illegible] de marchandises vendues aux [illegible] de la campagne, par
PEET & NORTH,
No 13, rue de Chartres.

[illegible] Champagne à vendre par le soussigné, 75 paniers [illegible] de A. Moutonet.
A CHOPARD, 36 rue de Chartres.

[illegible] débarquement de la barque Joséphine, venant [illegible], et à vendre par le soussigné, un [illegible] Hamilton de Drogues et Médics [illegible]
[illegible] à vendre ou consignée.
[illegible] d'Amérique [illegible]
[illegible] cerises à l'eau de vie,
[illegible] assorties,
[illegible] balsamiques,
[illegible] serrures françaises assorties,
[illegible] magasin—200 caisses vin rouge St Julien qualité.
F. HENRY & LAURANS,
No 36, Vieille Levée.

Marchandises d'été.

Le bâtiment reçu [illegible] de toutes sortes arrivages du Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre au marché à son magasin No 20, rue de [illegible] :
[illegible] Damas et [illegible]
[illegible] 3/4 et 7/8 en gaze lissé uni pour deuil,
[illegible] de toilette unie,
[illegible] 5/4 blanc pour hommes et pour enfant,
[illegible] anglais, qualité supérieure,
[illegible] coton blanc anglais, fin et superfin,
[illegible] de coton blanc,
[illegible] Paris,
[illegible] fin et superfin,
[illegible] de toile de fil,
[illegible] fil et superfine,
[illegible] blanche à carreaux pour robe,
[illegible] pour moustiquaire diverses qualités,
[illegible] fil pour moustiquaire,
[illegible] damassés, pour rideaux par double [illegible]
[illegible] 4/4 et 5/4, et bobinet blanc,
[illegible] de nacre superfin à épingle,
[illegible] de toile rayée et coton en corde,
[illegible] navrés et fantaisie,
[illegible] en fil avec une raie rouge,
[illegible] de crêpe, et batiste fin,
[illegible] verte; gaze verte pour voile,
[illegible] mousseline brodée,
[illegible] brodée et corceet,

[illegible] SUCCESSION DE WRIGHT—[illegible] nègre [illegible] huit [illegible] à midi à l'arcade de Bailly, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vente d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des provenances et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du trois mai 1837, exposerai en vente publique à l'encan au comptant de la [illegible] Jean Baptiste Ferrary, les propriétés foncières ci après décrites, étant les autres comprises entre la rues Gravier, Grand, Perdido et St Paul, et divisées en trente lots conformément à un plan sous seing privé, savoir :
Le lot numero un, forme l'encoignure des rues Perdido et St Paul, mesure trente pieds, neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido ; et quarante pieds neuf pouces sur la rue St. Paul ; cent trente pieds dix pouces et dix lignes de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro deux.
Le lot numero deux, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro trois.
Le lot numero trois, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro quatre.
Le lot numero quatre, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro cinq.
Le lot numero cinq, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro six.
Le lot numero six, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro sept.
Le lot numero sept, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro huit.
Le lot numero huit, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro neuf.
Le lot numero neuf, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro dix.
Le lot numero dix, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro onze.
Le lot numero onze, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro douze.
Le lot numero douze, mesure trente pieds neuf pouces et dix lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro treize.
Le lot numero treize mesure trente pieds neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Gravier, cent pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot numéro douze, cent cinq pieds quatre pouces, et six lignes sur la ligne qui sépare du lot numéro quatorze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.
Le lot numero quatorze mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize, cent dix pieds un pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.
Le lot numero quinze mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatorze, cent dix pieds un pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.
Le lot numero seize forme l'encoignure des rues Gravier et Grand, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, sur cent douze pieds neuf pouces de profondeur ; et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui les sépare du lot numéro dix sept.
Le lot numero dix sept, mesure vingt huit pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Grand, sur cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier, par les lots numéros treize, quatorze, quinze et seize, et de l'autre côté par le lot numéro dix huit, et dans le fond par le lot numéro dix neuf.
Le lot numéro dix huit, mesure vingt huit pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Grand, sur cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier, par les lots numéros treize, quatorze, quinze et seize, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et dans le fond par le lot numéro dix neuf.
Le lot numéro dix neuf, mesure vingt huit pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Grand, sur cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier, par les lots numéros treize, quatorze, quinze et seize, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et dans le fond par le lot numéro dix huit.
Le lot numéro vingt, mesure trente pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue Perdido, sur cent vingt pieds neuf pouces de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier par les lots numéros dix et cent vingt quatre pieds neuf pouces et une ligne de profondeur du côté qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond.
Le lot numéro douze, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, sur cent vingt pieds neuf pouces de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier par les lots numéros dix et vingt, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et vingt neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro vingt huit et le fond de ses lots numéros deux, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans la ligne du fond qui le sépare du lot numéro vingt quatre.
Le lot numéro vingt huit, mesure trente pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue Perdido, sur cent vingt pieds neuf pouces de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier par les lots numéros dix et douze, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et vingt neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans la ligne du fond qui les sépare du lot numéro vingt quatre.
Le lot numéro vingt neuf, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, sur cent vingt pieds neuf pouces de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier par les lots numéros dix et douze, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et vingt neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans la ligne du fond qui les sépare du lot numéro vingt quatre.
Le lot numéro trente, mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, sur cent vingt pieds neuf pouces de profondeur, bordé du côté de la rue Gravier par les lots numéros dix et douze, et de l'autre côté par le lot numéro dix sept, et vingt neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze, et trente pieds cinq pouces trois lignes dans la ligne du fond qui les sépare du lot numéro vingt quatre.
Conditions de la vente : Les ventes seront faites à crédit, payables en quatre ans, par billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS.
Receveur des Transmissions.
N. B. Les actes de vente seront passés devant Mr. Ferand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

SUCCESSION de Wogan—Vente par le soussigné des testaments, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour de première instance et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, mercredi, 24 juin 1837, à midi, à la porte de la Banque Charities et St. Louis, pour compte de la succession de feu John Wogan, les esclaves suivants, savoir :
WATT, nègre américain, depuis longtemps dans le pays, âgé d'environ trente deux ans, nègre de charge, bon sujet.
JOE, âgé de trente cinq ans, nègre américain, bon sujet, bon à tout.
LOUIS, nègre américain, âgé de trente huit ans environ, bon sujet et pioche.
FREDERICK nègre âgé de trente neuf ans, pêcheur à tout.
TOM, nègre américain, âgé d'environ vingt huit ans, bon sujet, bon à tout.
Z. ANTHONY, griffe, âgé d'environ vingt huit ans, bon à tout.
CONDITIONS DE LA VENTE—Les dits esclaves seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, payables en deux ans, à dater du 15 janvier 1837, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, sous la condition qu'en cas de non paiement à leur échéance, lesdits billets seront de vendus de dix jours après l'un, cette clause néanmoins ne pourra être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs de plus longs termes que ceux ci-dessus stipulés.
W. F. C. DUPLESSIS.
N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs devant Louis T Caire, notaire public.
19 mai

SUCCESSION DE DUREL DE [illegible]—Vente par le régisseur des testaments—Vendredi le 26 juin 1837, à dix heures du matin, rue Dumaine, entre les rues Robertson et Claiborne.—En vertu d'un ordre de vente des meubles dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Durel, décédé, les effets mobiliers dépendants de la succession.
Conditions de la vente : comptant.
W. F. C. DUPLESSIS.
23 mai Régisseur des testaments.

SUCCESSION DE LORENZO—Vente par le soussigné des Testaments—Mercredi, le vendredi et un juin mil huit cent trente sept, à midi, à la bourse accoutumée, rue des Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour de première instance et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Manuel Lorenzo, décédé, les dites esclaves ci-après décrits.
Le jeune Jean âgé d'environ vingt huit ans.
Conditions de la vente : comptant en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C DUPLESSIS,
Régisseur des Testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé devant Mr. Ferand, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 mai

VIN de Madère en pipes 1, 2 pipes et 1/4 de barriques à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
31 mai rue des Magasins no 80.

VIN de Cherry en 1/4, en 1/4 de barrique, à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
31 mai rue des Magasins no 80.

POIVRE NOIR—50 sacs de poivre noir, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,
31 mai rue des Magasins no 80.

PLOMB—28 barils de plomb, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,
31 mai rue des Magasins no 80.

150 Yards de duffles en poivre; 50 do poivre à gout-bras, en débarquement du navire Tallahassee, à vendre par H. C. CAMMACK & Co.
31 mai, rue de Gravier no 65.

FARINE—160 barils Farine superfin, à vendre par G. DORSEY,
31 mai rue de la Nile-Levée.

PORC—500 livres en usage, en débarquement, à vendre par G. DOR-EY,
31 mai rue de la Nile-Levée.

BILLETS des banques des Etats Unis, Alabama, Mississippi, Tennessee et Louisiane et autres billets qui sont pas cobra, achetés et vendus par
G. R STRINGER,
31 mai rue du Canal, No 50

FARINE, porc, saindoux, et jambon. 1000 barils de farine superfine, 300 barils de porc, 60 barils saindoux, 20 tonneaux jambon à vendre par
G. DORSEY,
29 mai rue de la Nouvelle Levée No. 44.

SEL fin et demi gros, en débarquement du navire Ariel, venant de Liverpool, à vendre par les soussignés, 1,400 sacs sel fin et demi gros de Liverpool.
CARRIERE, DARAN & Co.
29 mai No 1,145, rue St. Louis

BILLETS de la BANQUE DU TENNESSEE —En demande par
ROBINSON & Co,
29 mai no 45, rue du Comp.

WHISKEY—200 barils à vendre par
JOHN A. PECK,
29 mai no 39, rue Bienville.

BILLETS de la BANQUE DES ETATS UNIS—A vendre en somme convenable. Une acheteur par
ROBINSON & Co.
29 mai no 45, rue du Comp.

MONTRE EN OR—A vendre à son marché pour des billets de toutes les banques du sud et de l'est qui ont suspendu, une montre en or.
ANDREWS & BROTHERS,
29 mai No 19, rue de Chartres.

CACAO DE CARACAS—54 sacs Cacao en débarquement de la goélette Louisa, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
26 mai 45, rue Bienville.

SIROP ANTI GOUTTEUX DE BOURBE. A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du Sirop ci dessus, sur le consignataire du dépositaire de ce précieux remède A la Nouvelle Orléans.
A. A. PEYCHAUD,
Nota. Il y des directions dans les langues fra. Cuise, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 mai

JAMBONS—Cuites et épaules, d'une qualité supérieure, à vendre par
18 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune.

TABAC A CHIQUER—78 cannes de tabac à chiquer, en débarquement. J. MATERRE.

DOUBLONS mexicains, doublons colombiens et [illegible] à vendre par
23 mai J ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

A LOUER—Deux pièces nègres.
J. BARTHET,
23 mai—3 30 Tonnelle.

ON demande un nègre boulotte et fidèle, il trouvera un maître assurément s'employer et [illegible]
19 mai C W A VOIGT & Co.

MAQUÉRAUX—100 barils en débarquement du navire Dromo et à vendre par
GUARLES & Co.
22 mai 24, rue de la Douane.

BILLETS d'Alabama et Tennessee des banques qui ont suspendu, en demande par
ANDREWS & BROTHERS,
19 mai 19, rue de Chartres.

AVIS—B. H. GREEN est non chargé de pouvoir pendant mon absence de cette ville.
URIAH A. POLLARD.

CAUDRON—185 barils à bord de la goélette Harmonie à vendre par
FORSYTH, GOODWYN & Co.

PORC—150 barils mess porc, 500 do prime do 75 do M O do 100 do soit prime, 50 do épaules 50 barils prime boeuf, 100 do B Boeuf, 20 do M O beef, 40 boucaudis M O beef, 100 barils de belle farine en magasin, à vendre par
M. MAURER.
24 mai rue Poydras no 16.

A VENDRE 250 actions de campagne, de la banque des citoyens. S'adresser à
EDWARD G. GOTTSCHALK,
23 mai courtier.

RUE BOURBON, No. 227.

INSTITUT
Polyglotte, Scientifique et Industriel.
Directeur : H. MAGNIN,
PROFESSEUR ES LETTRES ET ES SCIENCES.
(Extrait du Prospectus général.)
Objets de l'Enseignement.
Lecture, Ecriture, Orthographe ; Grammaire générale—Grammaires particulières ; Langues anciennes : Hébreu, Grec, Latin—Langues modernes : Anglais, Français, Espagnol—Précis d'Histoire, Ancienne, Romaine, Moyen-âge et Moderne.—Abrégé de Géographie ancienne et moderne—Rhétorique générale—Philosophie—Littératures ; Correspondance—Tenue des livres—Droit commercial ;—Mathématiques : Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Application aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences—Géométrie de l'arpentage et [illegible] Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique—Elémens de Mécanique, Démonstrations machines; Alph hetde physique et de chimie—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.
HONORAIRES
Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.
ECOLE DU SOIR,
Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.
H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour le [illegible] qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

No. 20, rue de Chartres.
EN GROS ET EN DETAIL.

LE soussigné a l'honneur d'informer qu'il met en vente un superbe assortiment de mousseline française des plus à la mode. Leur qualité supérieure et le beau choix des dessins, assurent un prompt débit.
Aussi, en magasin, un bel assortiment de soie et satin noir pour un prix sodisant plutôt de tisser [illegible] et [illegible] pour les soies brodées feront bien de venir. Outre la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, il reçoit toutes les semaines des objets de fantaisie par toutes les importations de l'Est.
[illegible] 19 mai
F. PLANT

DES marchandises du pays sont reçues en paiement pour des billets, marchandises à vendre aux habitans, ou aux marchands de la campagne, par
PEET & NORTH,
No 13 rue de Chartres

EN débarquement du Général Foy, et à vendre par les soussignés,
145 cassées Bourgogne Chambertin,
5 do Hermitage fère qualité,
80 barils Vinaigre, double clarifié.
11 mai H. FALOC & DUFOUR, 35 rue Conti

MOUSSE—19 balles belle mousse en magasin, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CO.
11 mai rue Toulouse No 19.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 25, rue de la poste.
Les soussignés informent par leur ancienneté et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparences et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude
24 av

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,
La Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçu et est en vente aux Académie d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nile. Orléans; Broadway, No. 189 New-York, et rue Dauphine, Mobile.
Ont Bonnets des leçons à domicile aux dames qui le préfèrent.
On donnera aussi des leçons à des classes qui de temps en temps une partie quelconque de la ville. On sera la matinée de 8 à 10 jusqu'à midi, et l'après midi de 2 à 4 dans une salle bien ventilée et hygiénique, les [illegible] [illegible] [illegible]